

CREIL

Nouvelles expertises avant la démolition du centre commercial

Rebondissement dans le projet Anru qui doit remodeler le quartier Rouher à Creil : la commissaire-enquêteur a validé le projet de démolition d'une partie du centre commercial Henri-Dunant, mais elle l'a conditionné notamment à un effort de la mairie pour dédommager les commerçants expulsés. Pour Jean-Claude Villemain, le maire PS de Creil, la commissaire-enquêteur « a trop respiré les petites fleurs des forêts. Ses questions n'ont rien à voir avec l'utilité publique et l'intérêt général ». Ce n'est pas l'avis d'Abid Driss, propriétaire des murs de la boulangerie place Henri-Dunant, à l'avant-garde de la contestation de plusieurs commerçants qui doivent être expropriés. Selon lui, la commissaire-enquêteur a mené son enquête « d'une manière objective et rigoureuse. C'est un revers cinglant pour la mairie ».

Controverse sur la superficie des futurs locaux des commerçants

Certes, l'enquête publique concernant cette démolition partielle ouvre la voie à une déclaration d'utilité publique (DUP) par le préfet. Mais son avis favorable est donc conditionné à



CREIL, QUARTIER HENRI-DUNANT. Le feu vert a été donné pour la démolition partielle du centre commercial Henri-Dunant moyennant de nouvelles expertises avant l'expropriation des commerçants.

(L.P./O. ARANDEL.)

la réalisation de nouvelles expertises sur la valeur et la superficie des locaux concernés. Abid Driss jubile. Or c'est le principal point d'achoppement entre la mairie et certains commerçants de la place Henri-Dunant, qui estiment que les biens qu'on leur propose dans le nouveau centre commercial sont trop petits par rapport à ceux qu'ils occupent actuellement.

L'enquêteur a également relevé « une absence d'équité » dans le traitement des différents commerçants. Au sujet du tabac-presse qui jouxte le bar l'Cosium, « il semblerait que seule la superficie de ce fonds de commerce soit maintenue alors que toutes les autres diminuent ». Selon l'enquêteur, les raisons évoquées par la mairie ne sont « pas satisfaisantes ». « C'est du clientélisme », accuse Abid Driss. Si le cas était avéré, les contestataires pourraient tenter de faire annuler la procédure de DUP devant le tribunal administratif, et donc d'empêcher le maire de démolir le centre commercial. Côté calendrier, selon la mairie, la construction du nouveau centre commercial ne commencera pas avant début 2012. Les travaux pourraient durer jusqu'à dix-huit mois. Ce n'est qu'à la fin de ceux-ci que l'îlot central sera détruit, les exploitants relogés et le parking construit à la place.

CLÉMENT LE BRIS